



N° 15 Juin 2023

Flash info sécurité des Ailes Tourangelles

EN BREF :

➤ **Gilets de Sauvetage :**

Les 4 gilets de sauvetage disponibles au Club (stockés dans l'armoire matériel du hangar) ont été récemment vérifiés et sont opérationnels.

Pour mémoire, la notice d'utilisation et de mise en œuvre figure dans la housse de protection des gilets. A consulter avant toute utilisation. ([Notice téléchargeable sur le site](#))

➤ **Trousses de secours :**

Les trousse de secours présentes à bord de nos appareils ont été vérifiées en Mai. Elles ont été reconditionnées si cela s'avérait nécessaire et sont donc à ce jour toutes conformes.

En cas d'utilisation, merci de le signaler au CPS ou à P.A. Bosselut pour que le reconditionnement soit effectué au plus vite.

➤ **Changement de fréquence RADIO des aérodromes :**

De nombreux et récents évènements rapportés par la DSAC concernent des intégrations dans les circuits d'aérodromes sans que les pilotes s'annoncent à la radio.

Ces situations sont donc potentiellement accidentogènes avec un risque important de collision en vol en circuit d'aérodrome.

De l'analyse de ces évènements, il ressort que suite au passage au 8.33 Mhz, de nombreuses plateformes ont vu leurs fréquences modifiées, que les pilotes n'ont pas pris connaissance de ces changements et s'annoncent sur l'ancienne fréquence.

Ces nouvelles fréquences figurent dans les cartes VAC ou bien dans un NOTAM dédié dans l'attente de la mise à jour de la VAC.

Pensez donc à bien avoir votre documentation à jour et de vérifier également les NOTAM de vos terrains de destination, de survol ou de dégagement lors de la préparation de votre navigation.

Nota : Les versions des atlas VAC disponibles sur le site du SIA sont les versions à jour applicables (hors NOTAM).

➤ **Convention LFOC/LFEF :**

L'aéroport de Châteaudun (LFOC) est à usage restreint mais utilisable par les aéronefs civils autorisés par l'exploitant.



N° 15 Juin 2023

Afin d'éviter de demander cette autorisation au préalable de chaque vol à destination de LFOC, le club vient de signer une convention avec SPL Air exploitant de la plateforme de LFOC qui autorise l'ensemble des avions de notre flotte actuelle à se poser de façon permanente à LFOC.

Une occasion pour découvrir une nouvelle destination régionale...

LE TABLEAU DE BORD DE LA SECURITE

Le PAS 2023 mis à jour au 01/06/23

ITEM	Objectif 2023	Situation au 01/06/2023	Tendance
Evènements sécurité à déclarer à l'autorité	< = 2	0	
REX traités dans les 15 jours suivant leur émission	90%	Nbr REX :3 Nbr traités : 3	
Diffusion des flash sécurité	5/an	2	
Conférences sécurité	2/an	1	
Réalisation actions PAS	90%	40%	

LE THEME DU BIMESTRE :

« Traversées maritimes et recommandations en cas d'amerrissage » :

Les beaux jours étant là , vous souhaitez entreprendre un voyage vers littoral ou ses îles ! Belle navigation en perspective.

Il convient toutefois de se rappeler la réglementation (NCO.IDE.A. 175) en matière de survol d'étendue d'eau et des règles d'emport d'équipement de survie pour profiter pleinement de ce voyage en sécurité.

3 distances sont à connaître qui définissent la nécessité ou non d'emport d'équipement et **quel type d'équipement** :

- 1) L'altitude du survol de l'eau où survient la panne permet de rejoindre la terre ferme en plané : **Pas d'équipement particulier à emporter.**
- 2) Vol au-delà de la distance de plané ou risque d'amerrissage en cas de panne au décollage ou en approche sur un aérodrome côtier : **Emport de gilets équipés de lampes** (pour les passagers de plus de 2 ans)
- 3) Vol à une distance de plus de 50NM d'une côte ou distance parcourue en 30mn à vitesse de croisière (valeur la plus faible des 2 : **Emport de gilets** pour les PAX de plus de 2 ans **et emport de canot de sauvetage plus un équipement permettant d'envoyer des signaux de détresse.**



N° 15 Juin 2023

Remarques et recommandations :

- La réglementation indique que les gilets de sauvetage peuvent être soit portés ou accessibles depuis le siège. L'expérience montre qu'il est très difficile de s'équiper en vol, il est donc préférable de mettre le gilet au départ du vol. Les gilets de sauvetage disponibles au club sont suffisamment confortables pour être portés pendant plusieurs heures sans gêner les mouvements du pilote. Si vous ne souhaitez pas porter vos gilets pendant toute le vol d'approche de la traversée maritime, envisagez une escale sur un terrain à proximité de la côte pour vous équiper.

- Un rapport d'enquête du BEA suite à l'accident d'un DA40 le 05/03/21 en croisière au dessus de la Méditerranée ayant dû amerrir à cause d'une panne moteur donne plusieurs consignes intéressantes sur les aspects survie après un amerrissage. (le rapport complet est consultable sur le site du BEA).

On peut retenir les éléments suivants à appliquer :

- Même si pour ce vol l'emport de canot n'était pas obligatoire, sa présence à bord a vraisemblablement contribué à la survie des 3 PAX qui ont pu éviter l'hypothermie qui aurait été consécutive à un séjour prolongé dans l'eau.

- Le canot n'a pas été attaché à l'épave, consigne qui jusqu'alors prévalait, mais un des PAX l'a attaché à son poignet, bonne décision car l'avion a sombré très rapidement après l'amerrissage et aurait entraîné le canot par le fond avec lui le rendant inutilisable pour les naufragés.

- Bien penser à ouvrir portière ou verrière de l'appareil juste avant l'amerrissage pour éviter de se trouver coincé à bord à cause d'une déformation cellule ne permettant plus la manœuvre des ouvertures.

- Une bonne préparation avant le vol est nécessaire pour indiquer la localisation à bord et la mise en œuvre des équipements pour l'ensemble des PAX.

- L'emport de couteau type poignard est aussi recommandée pour éventuellement couper les ceintures de sécurité. De même des feux de bengale à déclencher lorsque des moyens de sauvetage arrivent sur zone permettent de mieux localiser les naufragés.

- Enfin, l'emport d'une balise de détresse portative étanche peut s'avérer utile là encore pour faciliter la localisation des naufragés.

En conclusion, un survol maritime ne s'improvise pas. Une préparation minutieuse et rigoureuse s'impose.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, BONS VOLS !

CPS : J-C PELLETIER